

EPN Travail Orientation Formation / Psychologie du travail 41, rue Gay-Lussac 75005 Paris secretariat.psychologie@cnam.fr - Site Internet : http://psychologie-travail.cnam.fr/

Aux auditeurs inscrits à PARIS

DIPLOME DE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CNAM EXAMEN ANTICIPEE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- 1) S'inscrire administrativement auprès de la Fabrique des compétences
- 2) Télécharger le **Dossier d'examen anticipé de l'expérience professionnelle** sur http://psychologie-travail.cnam.fr/les-unites-d-enseignement-136863.kjsp?RH=pst_ue&RF=pst_ue (dans l'encadré « *Les Unités d'Activités UA* » au niveau de **l'UAPS05**)

OU

sur https://psychologie-travail.cnam.fr/scolarite-et-ressources-254294.kjsp?RH=psytrav&RF=pst_supports (dans l'encadré « *Demande d'examen de l'expérience professionnelle* »)

3) Compléter le dossier de l'ensemble des éléments demandés, y compris le rapport d'expérience professionnelle.

Aide à la rédaction du rapport (format PDF) à télécharger sur https://psychologie-travail.cnam.fr/conditions-d-acces-au-titre-de-psychologue-1278816.kjsp?RH=pst_formationdipl.&RF=1629800584775 (fiche EXPERIENCES DEMANDEES DANS LE DOMAINE DE LA PSYCHOLOGIE ET STAGE)

- 4) Envoyer le dossier par mail (<u>secretariat.psychologie@cnam.fr</u>) <u>ET</u> par courrier postale simple (sans AR) à la Gestion pédagogique et administrative de Psychologie du travail (<u>Gestion pédagogique et administrative</u> <u>Titre de psychologue du travail Salle 69 4^{ème} étage 41, rue Gay-Lussac 75005 Paris</u>)
- 5) Etude du dossier par le professeur responsable de la chaire de psychologie du travail
- Communication du résultat à la DNF (service interne du CNAM) qui établit, entre autres, les attestations/notifications de validation d'expérience professionnelle
- <u>Après que la DNF ait envoyé l'attestation/notification</u>, la Gestion pédagogique et administrative de Psychologie du travail vous contactera par mail. Cette validation sera utile pour intégrer le PST 219.